

La Réunion-Mayotte

Familles avec enfant(s) mineur(s) à La Réunion en 2018

Un enfant sur dix dans une famille recomposée

À La Réunion en 2018, la moitié des enfants de moins de 18 ans vivent dans une famille « traditionnelle », avec leurs deux parents et leurs éventuels frères et sœurs. 38 % des enfants vivent dans une famille monoparentale et n'ont alors qu'un seul parent à leurs côtés. Enfin, 10 % vivent dans une famille recomposée : soit avec un parent et un beau-parent, soit avec leurs deux parents et des demi-frères et demi-sœurs. Au final, 44 % des enfants ne vivent en présence que d'un seul de leurs parents à La Réunion contre 27 % en métropole. Par ailleurs, les familles recomposées comptent davantage d'enfants mineurs. En effet, des enfants du nouveau couple s'ajoutent souvent à ceux, plus âgés, d'une union antérieure.

Pierre Thibault, Insee

En 2018, à La Réunion, 212 000 enfants de moins de 18 ans vivent dans une famille. La moitié de ces enfants vivent dans une famille « traditionnelle », avec leurs deux parents et éventuellement leurs frères et sœurs. Puis, 38 % vivent dans une famille monoparentale. Ils sont peu nombreux (10 %) à vivre dans une famille recomposée, dans laquelle au moins un enfant n'est pas issu du couple.

Selon les territoires, le contexte familial est différent : en métropole, les enfants vivent plus souvent dans une famille traditionnelle (68 %) alors qu'aux Antilles, les enfants vivent majoritairement (53 %) dans une famille monoparentale (figure 1). La part des enfants vivant en famille recomposée est la même qu'en métropole mais plus élevée qu'aux Antilles.

Un parent et un beau-parent pour deux tiers des enfants en famille recomposée

Les deux tiers des enfants mineurs vivant dans une famille recomposée à La Réunion résident avec un de leurs parents, accompagné d'un beau-parent. Ces enfants, nés d'une union antérieure, vivent dans les trois quarts des cas avec leur mère (figure 2). Un tiers des enfants en famille recomposée vivent avec leurs deux parents : ce sont les enfants du couple et ils résident avec des demi-frères ou demi-sœurs.

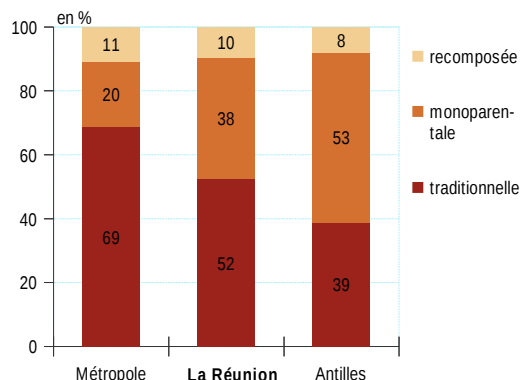
44 % des enfants vivent avec un seul parent

Avec 38 % d'enfants mineurs en famille monoparentale et 6 % vivant dans une famille recomposée avec un parent et un beau-parent, ce sont 44 % des enfants mineurs qui ne vivent qu'avec un seul de leurs parents à La Réunion en 2018. C'est nettement plus qu'en métropole (27 %), mais moins qu'aux Antilles (58 %).

Ces enfants vivent pour la plupart avec leur mère : 39 % contre 5 % avec leur père (figure 3). À l'inverse, plus de la moitié des enfants vivent avec leurs deux parents, essentiellement dans une famille traditionnelle.

1 La moitié des enfants réunionnais vivent dans une famille « traditionnelle »

Répartition des enfants selon le type de famille



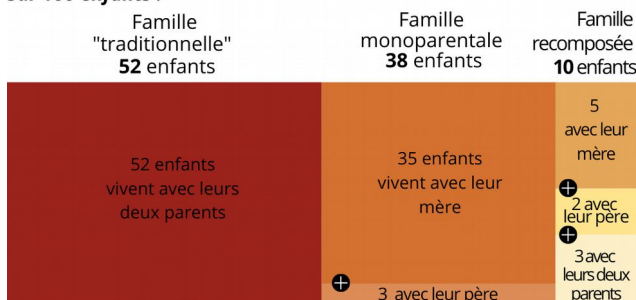
Champ : enfants mineurs vivant en famille.

Source : Insee, enquête annuelle de recensement 2018.

2 38 % des enfants vivent dans une famille monoparentale

Répartition des enfants selon le type de famille et la présence de parent(s) à La Réunion

Sur 100 enfants :



Champ : enfants mineurs vivant en famille.

Source : Insee, enquête annuelle de recensement 2018.

Des familles monoparentales plus fréquentes et durables

Les familles monoparentales sont bien plus présentes à La Réunion qu'en métropole. Ainsi, sur les 119 000 familles réunionnaises comportant au moins un enfant mineur, 39 % sont des familles monoparentales (20 % en métropole).

À La Réunion, y vivent plus qu'en métropole de très jeunes enfants : 39 % des moins de 3 ans contre 13 % en métropole. Cette part déjà élevée sur l'île reste ensuite stable quel que soit l'âge des enfants, tandis qu'elle augmente en métropole en raison des séparations. Cette stabilité est également observée aux Antilles et en Guyane. En effet, la monoparentalité dure plus longtemps dans les DOM : elle n'est pas qu'une étape transitoire avant ou après une vie de couple. Selon l'enquête Migrations, familles et vieillissement de 2011, un enfant réunionnais sur dix vit toute son enfance, de sa naissance à 10 ans, dans une famille monoparentale, contre seulement un enfant métropolitain sur cinquante.

Dans une famille monoparentale, le parent est moins souvent en emploi

Les parents à la tête d'une famille monoparentale sont moins souvent en emploi que dans les autres familles. À La Réunion, les deux tiers des enfants de familles monoparentales ont un parent sans emploi. C'est le cas d'un tiers des enfants de familles recomposées, contre 19 % de ceux des familles traditionnelles.

En conséquence, les enfants des familles monoparentales vivent dans les situations les moins confortables : un tiers habitent dans un logement surpeuplé, soit deux fois plus que les enfants de familles traditionnelles. Un tiers habitent un logement social.

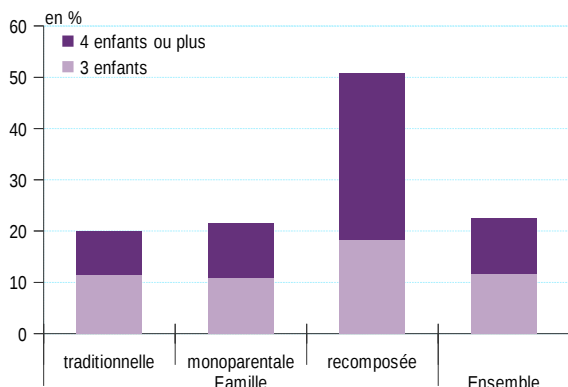
La moitié des familles recomposées sont nombreuses

À La Réunion en 2018, 8 % des familles sont recomposées, contre 6 % en 2011. C'est la plus forte hausse de toutes les régions françaises.

Les familles recomposées comptent davantage d'enfants que les autres. La moitié d'entre elles sont dites nombreuses avec trois enfants ou plus (figure 4) ; un tiers ont même quatre enfants ou plus. Les enfants du nouveau couple s'ajoutent en effet aux enfants d'une union antérieure. Il y a nettement moins de familles nombreuses parmi les familles monoparentales (22 %) ou « traditionnelles » (19 %).

4 Un tiers des familles recomposées sont très nombreuses

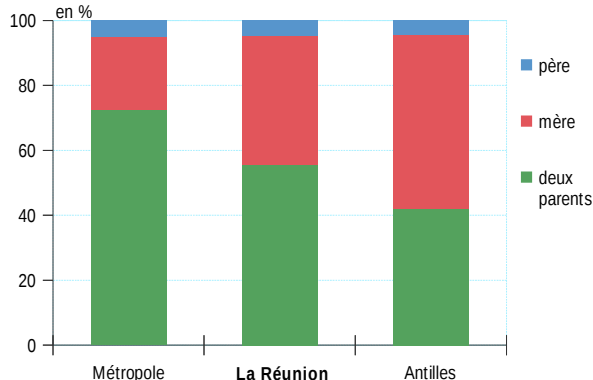
Répartition des familles nombreuses selon le nombre d'enfants mineurs à La Réunion



Champ : familles comprenant au moins un enfant mineur.
Source : Insee, enquête annuelle de recensement 2018.

3 56 % des enfants mineurs vivent avec leurs deux parents

Répartition des enfants selon la présence de parent(s) dans la famille



Champ : enfants mineurs vivant en famille.
Source : Insee, enquête annuelle de recensement 2018.

Définitions

Familles : elles sont définies à partir des liens unissant les personnes qui partagent le même logement. On s'intéresse aux familles avec au moins un enfant mineur : un couple et des enfants ou un adulte et des enfants. Il peut y avoir plusieurs familles dans un même logement.

Famille « traditionnelle » : famille où tous les enfants du logement sont ceux du couple.

Famille recomposée : famille comprenant un couple d'adultes et au moins un enfant né d'une union précédente de l'un des conjoints. Les enfants qui vivent avec leurs parents et des demi-frères ou demi-sœurs font aussi partie d'une famille recomposée.

Famille monoparentale : famille où un parent vit avec ses enfants sans résider en couple.

Enfant : personne vivant dans le même logement que son père, sa mère ou ses deux parents, et qui n'est elle-même ni parent d'un enfant du logement, ni en couple avec quelqu'un du logement. Un enfant qui partage son temps entre les logements de ses deux parents est compté dans celui où il passe le plus de temps. S'il passe autant de temps dans chacun des logements, il est compté dans le logement où il se trouve à une date prise comme référence.

Surpeuplement : l'indice de peuplement des logements caractérise le degré d'occupation du logement. Il compare le nombre de pièces du logement à celui nécessaire au ménage en fonction de sa composition. Par exemple, un couple avec un enfant a besoin de trois pièces. Un logement est surpeuplé s'il manque au moins une pièce.

Sources

À partir de 2018, l'enquête annuelle de recensement de la population permet de distinguer les beaux-parents des parents et donc les familles recomposées des familles « traditionnelles ». Fondées sur une année d'enquête et non cinq, comme habituellement pour les résultats du recensement, les informations ne sont pas détaillées en deçà du niveau des départements et des communes de plus de 100 000 habitants. Les études pourront être approfondies à partir de 2023.

La précédente source qui permettait de distinguer familles « traditionnelles » et familles recomposées est l'enquête Famille et logements réalisée par l'Insee en 2011 [Bodier et al., 2015]. Les données sont complétées pour les DOM avec l'enquête Migrations, famille et vieillissement réalisée par l'Ined et l'Insee en 2009 et 2010 [Marie, Breton, 2015].

Les enfants vivant sans leurs parents (par exemple, en famille d'accueil, ou chez un grand-parent) sont ici exclus, ainsi que ceux vivant dans des communautés ou des habitations mobiles. Sont ainsi exclus 250 000 enfants, soit moins de 2 % des enfants mineurs en 2018 au plan national. Pour définir le type de famille, tous les enfants sont pris en compte sans limite d'âge. En revanche, l'étude est restreinte à ceux âgés de moins de 18 ans.

Insee La Réunion- Mayotte
Parc technologique de Saint-Denis
10 rue Demarne - CS 72011
97443 SAINT-DENIS CEDEX 9

Directeur de la publication :
Aurélien Daubaire

Rédaction en chef :
Julie Boé

ISSN : 2275- 4334 (version imprimée)
ISSN : 2272- 7760 (version en ligne)

© Insee 2020

Pour en savoir plus :

- Algava E., Bloch K., Vallès V., « En 2018, 4 millions d'enfants mineurs vivent avec un seul de leurs parents au domicile », *Insee Première* n° 1 788, janvier 2020 ;
- Ajir S., « 113 000 familles avec enfants mineurs », *Insee Flash Réunion* n° 52, 2016 ;
- Bodier M., Buisson G., Lapinte A., Robert-Bobée I., « Couples et familles : entre permanences et ruptures », *Insee Références « Couples et familles »*, 2015 ;
- Le compte Twitter de l'Insee La Réunion-Mayotte : @InseeOI



Insee
Mesurer pour comprendre